



**Dieudonné M'bala M'bala :
La Licra Suisse réagit à la décision de la Municipalité de Nyon**

Soucieuse du respect de la liberté d'expression, la section suisse de la Ligue internationale contre le racisme et l'antisémitisme (Licra) n'a pas demandé à la Municipalité de Nyon qu'elle interdise le spectacle de Dieudonné M'bala M'bala. De même, la Licra Suisse est très attachée au respect du droit pénal helvétique, notamment à l'article 261 bis du Code pénal condamnant toute personne qui, publiquement, aura incité à la haine ou à la discrimination envers une personne ou un groupe de personnes en raison de leur appartenance raciale, ethnique ou religieuse.

Par conséquent, tout en approuvant le fait que la Municipalité de Nyon n'interdise pas à Dieudonné M'bala M'bala de se produire dans cette ville, la Licra Suisse regrette qu'elle n'ait pas décidé d'envoyer des représentants pour contrôler si Dieudonné M'bala M'bala ne viole pas le droit pénal suisse lors de ses spectacles et si, tel devait être le cas, dénoncer l'infraction aux autorités judiciaires compétentes. Cette mesure se justifie d'autant plus que les autorités nyonnaises ne semblent pas savoir si Dieudonné M'bala M'bala présentera « Le mur », interdit en France par le Conseil d'Etat, ou son spectacle de remplacement.

La Licra Suisse attire l'attention du public sur le fait que Dieudonné M'bala M'bala n'est plus un humoriste, mais un personnage utilisant ses spectacles pour faire passer son idéologie. Le fait d'assister à ses spectacles risque de banaliser les idées qu'il y propage.

La Licra Suisse continuera à suivre ce dossier et dénoncera tout acte raciste ou antisémite qui serait porté à sa connaissance.

Personne de contact :

Philippe Kenel, pkenel@plex.ch, 079 250 63 34